

## Compte rendu du CTL du 27 juin 2022 et de la réunion d'information du 21 juin 2022 concernant les mutations

### L'ordre du jour de ce CTL portait sur :

- **Le tableau de bord de veille social** qui a pour objet d'identifier les situations à risques. Le nombre de fiches de signalement est passé de 20 en 2019 à 24 en 2021. Elles portent sur des insultes et menaces verbales. Le taux de couverture des effectifs est en baisse conséquente : 91,45 % en 2019 à 88,12 % en 2021. Au niveau national, il s'établit à 93,76 %. Ce faible taux s'explique par la situation du SNE où des emplois implantés n'ont pas été pourvu par la direction en raison du retard conséquent pris dans le déploiement des applications informatiques mais aussi par le peu d'attractivité de notre département. On constate une forte augmentation du taux de rotation qui est lié en partie au nombre important de départs à la retraite, aux créations de nouvelles structures (SGC Loire Nord, Trésorerie Hospitalière Nord Forez...). Certains services sont en grande difficulté avec le départ des « sachants » en retraite.
- **Le bilan de la campagne d'évaluation 2022** : il y a eu 10 recours devant l'autorité hiérarchique et aucune saisine de la CAPL. Un service a représenté les 3/4 de ces recours.
- **Les horaires variables sur le site de Feurs** : suite à vote, les plages variables sont 7H et 18H30.
- **La mise en place des caisses résiduelles espèces** : le paiement par carte bancaire et chèque reste possible sur l'ensemble des centres des finances publiques. Par contre le paiement en numéraire ne pourra se faire qu'auprès de 3 caisses : la caisse du SGC Loire Nord, la Trésorerie Amendes pour le paiement des amendes et la Direction pour le dépôt des scellés judiciaires et les retraits des régies de police judiciaire ainsi que pour le paiement en liquide de tous types de créances dépourvues de QR code. 171 buralistes sont agréés pour les encaissements en espèces des titres ayant un QR code. Ils ont enregistré 1681 opérations depuis le début de l'année.
- **Les accueils de proximité** : il y a 17 Maisons France Service dans la Loire. 14 opérateurs interviennent dans ces structures dont les plus importants sont : CARSAT, Pôle Emploi, CAF et DDFIP. Nos collègues ont assuré 328 rendez-vous sur place. Au dernier semestre 2022, seront créées une MSAP par Loire Forez Agglomération qui sera implantée sur 3 sites (Verrières En Forez, Chalmazel, Sury), une Maison France Service à Bourg-Argental, une structure mise en place par Forez Est sur 2 lieux (Balbigny, Panissières) tandis qu'un bus itinérant est prévu au Chambon-Feugerolles.
- **Le bilan à mi-parcours du plan DGFIP pour l'égalité professionnelle**: les femmes sont sur-représentées en catégorie C (63,5 %), B (60,2 %) et A (51,2 %) alors qu'il n'y a que 35,19 % de femmes parmi les administrateurs et 29,36 % au sein des administrateurs généraux. Un plan d'actions pour l'égalité professionnelle a été adopté en 2021. On constate une amélioration de la situation, mais on a encore des marges de progression ! Vos élues ont fait remarquer que si on veut faciliter la promotion sociale des femmes, il conviendrait

notamment de ne pas faire de la mobilité géographique un critère pour les listes d'aptitude et réinstaurer le droit au retour en cas de réussite à un concours.

### **Dans les questions diverses, vos élus FO ont évoqué :**

- **Le report de la fusion des 2 SIP de ST-ÉTIENNE et le devenir des SIP :** le report s'explique non seulement par des contingences locales (implantation immobilière) mais aussi par des considérations nationales liées au devenir des SIP en raison de la suppression de la TH et de la redevance audio-visuelle, du prélèvement à la source, de GMBI et du transfert du recouvrement au PRS. En outre, on constate une baisse très conséquente tant de l'accueil physique, téléphonique que des contacts mails. Un audit a été mené par la DG et des décisions devraient intervenir en fin d'année. Afin d'éviter que des SIP passent en dessous d'une taille critique, le SIP de St-Chamond devrait absorber certaines communes de la métropole stéphanoise.
- Bien que la Direction recherche actuellement des formateurs, on a aucune information sur le déploiement de **ROC-SP**. Les amendes devraient intégrer ce dispositif en 2025/2026 et les cotisations sociales pas avant 2029.
- Le **COVID** : on assiste à une recrudescence du COVID dans nos services (1 ou 2 cas par jour). Les 10 capteurs CO2 acquis en début d'année n'ont pas été installés, l'épidémie ayant fortement décliné au printemps. Eu égard à la situation actuelle, ils devraient être implantés en septembre 2022.

### **Réunion d'information sur le mouvement de mutation :**

Vos élus sont intervenus avec succès très en amont tant au niveau national qu'au niveau local pour s'assurer que nos adhérents obtiennent la mutation qu'ils escomptaient.

Vos élus regrettent que cette année la Direction n'ait pas cru utile de remettre aux organisations syndicales les documents relatifs à la situation des effectifs par service avant et après le mouvement. Vos élus déplorent ce recul du dialogue social et ont officiellement demandé au Directeur de bien vouloir reconsidérer sa position lors du CTL afin que cela soit acté au procès-verbal.

Le mouvement n'a pas permis de pourvoir tous les postes vacants en raison de la baisse du nombre de candidats aux concours et du peu d'attractivité de notre département. Des lauréats ont préféré renoncer au bénéfice du concours plutôt que de rejoindre la Loire! Cette situation a conduit la DG à autoriser la DDFIP 42 à recourir à l'embauche de 12 contractuels B, 2 C et un agent technique. Sur tout le territoire, c'est plus de 611 contractuels au niveau national qui vont rejoindre nos services en 2022. FO DGFIP 42 réitère son opposition à ce mode de recrutement qui ne devrait pas être une réponse aux manques d'effectifs. Nos autorités devraient mener une réflexion sur le peu d'attractivité de l'ensemble des concours administratifs. Une revalorisation des traitements constitue une partie de la solution. Ce n'est pas le dégel du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à hauteur de 3,5 % qui constitue une réponse alors que l'inflation sur 2022 risque de s'élever à 6%. Sur les 22 dernières années, la perte du pouvoir d'achat dépasse 25%. le passif reste donc immense et la revendication de FO est toujours d'actualité : indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation.

**VOS ÉLUES FO DGFIP 42**